

REPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE FORBACH



Commune
d'ALSTING

Place de la Mairie - 57515 ALSTING
03 87 99 15 20
03 87 99 21 85
mairiealsting@rtvc.fr

ARRETE MUNICIPAL

n° 15/2021

portant réglementation de la circulation routière

Le Maire de la commune d'ALSTING

VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions;

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 44 et R 225;

VU l'instruction interministérielle du 7 juin 1977 sur la signalisation routière;

VU le Code des Communes et notamment ses articles L 131-2 à L 131-3 et R 131-1 à R 131-3;

ARRETE :

Article 1er - En raison de travaux de réfection de chaussée, prévus à partir du **lundi 12 avril 2021** et pour une durée **de deux mois**, rue **St-Jean**, et afin d'assurer la sécurité des usagers ainsi que celle du personnel de la société TP KLEIN Guy, de Diebling, chargée d'effectuer les travaux, la circulation sera réglée comme suit :

Article 2 - Pour l'exécution des travaux susvisés, la **circulation sera interdite** entre les **immeubles n° 34 et n°60 rue St-Jean**, avec la mise en place d'une **déviaton** par les rues du **Général Guillaume et Saint-Louis**, pour la durée des travaux **du 12 avril au 14 juin inclus**. Le stationnement sera interdit au droit des travaux.

Article 3 - Cette réglementation sera matérialisée par un panneau de signalisation réglementaire.

Article 4 - Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Mme. le Sous-Préfet de Forbach
- La Brigade de Gendarmerie de Behren-lès-Forbach

Alsting, le 07 avril 2021

Le Maire, HEHN Jean-Claude

